



**REGLEMENTATION REGIONALE
COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME**

**Saison 2024
VTT DESCENTE
CHAMPIONNAT REGIONAL**

(Mis à jour le 05/09/2023)

REGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES

Championnat Régional VTT Descente 2024

Table des matières

1. Définition	3
2. Participation	3
3. Catégorie	4
4. Engagements	4
5. Circuit.....	4
6. Homologation.....	5
7. Accueil et contrôle administratif	5
8. Matériel et vérifications techniques.....	5
9. Equipement	5
10. Reconnaissances	5
11. Déroulement de la course.....	6
12. Heure de départ.....	6
13. Classement.....	6
14. Titres	7
15. Cérémonies protocolaires.....	7
16. Pénalités.....	7
17. Réclamations.....	8
18. Apports des règlements nationaux.....	8

1. Définition

Le Comité d'Ile de France de Cyclisme met en compétition le "Championnat d'Ile de France de VTT Descente".

Cette épreuve est protégée, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT ne doit être organisée en Ile de France ce jour-là.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Pour tous les cas non traités dans le présent règlement, le règlement des Championnats de France VTT DHI fait foi ou, à défaut, la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme ou celle de l'Union Cycliste Internationale.

2. Participation

Le Championnat d'Ile de France est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices de nationalité française et titulaires d'une licence, délivrée par le Comité Régional Ile de France, de type compétition (U13, U15, Access, Open, Elite).

Seuls ces compétiteurs à partir de la catégorie U15 peuvent prétendre à un podium du Championnat d'Ile de France de VTT de Descente.

La course qui supporte le Championnat est également ouverte aux licenciés des autres Comités, aux étrangers ainsi qu'aux non-licenciés.

Pour les non-licenciés

- Pour les mineurs non licenciés ou licenciés d'autres fédérations : ces derniers ainsi qu'une personne titulaire de l'autorité parentale doivent attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé (Cerfa 1599-01 questionnaire de santé). Dans le cas contraire, et en cas d'une ou plusieurs réponses positives, devra être produit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins de six mois. (Supplément de 10€)
- Pour les majeurs non licenciés ou licenciés d'autres fédérations : ces derniers doivent présenter un certificat médical d'aptitude au VTT de compétition, datant de moins de - mois (Supplément de 10€).

Utiliser le bulletin d'engagement, qui se trouve sur le site du club organisateur et fournir un certificat médical de non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition de moins de 1 AN (adulte) ou l'attestation d'avoir répondu non à toute les questions du QS (mineur) ainsi qu'une autorisation parentale (mineur).

Le bulletin devant parvenir, (par courrier), au plus tard le jeudi accompagné des justificatifs et de son règlement.

La signature de la feuille d'émargement par le pilote atteste que le pilote majeur et le(s) parent(s) du pilote mineur a parfaite connaissance des règles de la compétition et des règles d'assurance pendant la compétition et conséquentes à la compétition.

3. Catégorie

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégories	Age dans l'année	Années de naissance
U13 W	11-12 ans	2012-2013
U13 M	11-12 ans	2012-2013
U15 W	13-14 ans	2010-2011
U15 M	13-14 ans	2010-2011
U17 W	15-16 ans	2008-2009
U17 M	15-16 ans	2008-2009
U19 W	17-18 ans	2006-2007
U19 M	17-18 ans	2006-2007
Senior M	19-34 ans	1990-2005
Senior W	19-34 ans	1990-2005
Master 35 M	35-39 ans	1985-1989
Master 40 M	40-49 ans	1975-1984
Master 50 M	50-59 ans	1965-1974
Master W	40 et plus	1984-

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

4. Engagements

Les engagements et paiement seront fait par Internet sur le site d'engagement fédéral et/ou sur un lien spécifique fourni par l'organisateur.

Les engagements individuels par courrier ne seront pas possibles.

Les engagements sur place ne seront pas acceptés.

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure au jeudi précédent la compétition en question. La démarche devra être faite impérativement au plus tard dans la semaine suivant la compétition. Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical. Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

5. Circuit

Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalises, portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.

La piste devra être équipée d'équipements de sécurité sur toutes les zones à risque. Elle sera matérialisée sur toute sa longueur par de la rubalise placée sur ses deux côtés, sur une largeur laissant aux pilotes, dans la mesure du possible, le choix entre plusieurs trajectoires.

Des échappatoires devront être prévues pour permettre le contournement des difficultés techniques ne pouvant être franchies par l'ensemble des pilotes.

Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour avoir un temps à l'arrivée.

6. Homologation

Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de la veille de la manche de placement, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des arbitres.

7. Accueil et contrôle administratif

L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires à paraître sur le site du comité Ile de France et/ou de l'organisateur.

Les concurrents engagés présenteront leur licence dématérialisée en cours de validité à la table du contrôle administratif (arbitres) et/ou leur certificat médical. En contrepartie, l'organisateur leur remettra une plaque de guidon, et éventuellement un dossard.

8. Matériel et vérifications techniques

Les vélos admis dans les épreuves de descente devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés.

Les compétiteurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels utilisés ainsi que de leur entretien.

La plaque de guidon devra être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité (verticalement et devant les gaines). Cette plaque est un emplacement réservé aux sponsors, à l'exclusion de tout autre, et devra être conservée dans sa configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée uniquement lors des reconnaissances, sous la seule responsabilité des coureurs. Elles sont strictement interdites en course. Les pilotes peuvent fixer les caméras uniquement sur la visière par un dispositif amovible ou sur le guidon.

9. Equipement

Tout concurrent se présentant au départ sans son casque intégral monobloc (homologué CE) avec la jugulaire attachée, sa protection dorsale (homologuée CE), ses gants longs, son maillot à manches longues, ses genouillères et ses coudières se verra refuser le départ. Ces équipements seront obligatoires pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances comprises. Pour les catégories U13 et U15, le port d'un pantalon long est obligatoire.

Les coureurs seront seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

10. Reconnaissances

Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.

L'organisation communiquera les horaires des reconnaissances sécurisées. En dehors de ces horaires la piste sera fermée.

Seuls les concurrents figurant sur la liste des engagés et munis de leur plaque de guidon, délivrée par l'organisateur, seront admis au départ des reconnaissances. Un minimum de 2 reconnaissances est obligatoire pour pouvoir être admis à prendre le départ de la compétition.

Aucune reconnaissance n'est autorisée en dehors des horaires prévus et pendant le déroulement de la compétition. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course. Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

11. Déroulement de la course

Manche de placement

Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les 30 secondes. L'ordre de départ se fera par catégories.

Manche Finale

Tous les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 à 60 secondes dans l'ordre inverse de la manche de placement, quelle que soit leur catégorie (hors U13); Les meilleurs partiront les derniers. (Les U13 partent en premiers). Les organisateurs sont encouragés à faire partir toutes les féminines juste avant les 20 derniers partants.

Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalité.

Des contrôleurs de piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté au président du collège des arbitres.

Seul le temps de la finale sera retenu pour le résultat final de l'épreuve.

12. Heure de départ

Les horaires de départ de chaque concurrent pour la manche de placement et la manche finale seront affichés sur place. Tout comme les reconnaissances, ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve.

Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ.

Le président du collège des arbitres est seul habilité à juger des cas de force majeure.

13. Classement

L'attribution des titres de Champion Régional Ile de France pour chacune des catégories concernées se fera sur le résultat de la manche finale uniquement et seulement pour les licenciés FFC du comité

régional Ile de France.

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

14. Titres

12 titres de Champions seront décernés à l'issue du Championnat d'Ile de France de VTT Descente :

- Champion IDF U15 M
- Championne IDF U15 W
- Champion IDF U17 M
- Championne IDF U17 W
- Champion IDF U19 M
- Championne IDF U19 W
- Championne IDF W
- Champion IDF M
- Championne IDF Masters W
- Champion IDF Masters M 35-39
- Champion IDF Masters M 40-49
- Champion IDF Masters M 50 et +

15. Cérémonies protocolaires

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires sera obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres, sauf cas de force majeure.

Les coureurs devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

16. Pénalités

Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre

Au départ → refus du départ

A l'arrivée → pénalités en temps

Retard ou absence sur la ligne de départ → refus de départ

Equipement de sécurité incomplet

Au départ → refus du départ

A l'arrivée → pénalités en temps

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé → 30s de pénalités

Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens → mise hors course

Essais pendant le déroulement de la course ou en dehors des reconnaissances officielles → mise hors course

Non-respect des limites du parcours → mise hors course

Manque de respect envers les arbitres, l'organisateur ou des dirigeants → déclassement de l'épreuve

17. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans les 60 minutes après son arrivée.

Les réclamations concernant les classements devront être déposées, par écrit et signées du coureur, dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le délai de réclamations a pour origine l'heure d'affichage des résultats.

Le collège des arbitres réglera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le collège des arbitres ;

18. Apports des règlements nationaux

Le présent règlement pourra être modifié en fonction des règlements nationaux votés par la Fédération Française de Cyclisme.

Mis à jour le 29/03/2024



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// Président José GOUERE – j.gouere@ffc.fr ///
/// Président de la Commission Régionale discipline Prénom NOM – ...@ffc.fr ///
/// Secrétaire Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180
01 81 88 08 36